



Le CESER doit réglementairement donner un avis sur l'ensemble des rendez-vous budgétaires de la Région, à savoir :

- les orientations budgétaires (OB, présentées en octobre),
- le budget primitif (BP), voté en décembre en Pays de la Loire, qui présente les autorisations budgétaires de l'année,
- le budget supplémentaire (BS) qui permet le cas échéant de modifier certaines lignes budgétaires et de prendre en compte le résultat de l'année précédente,
- les décisions modificatives éventuelles qui modifient certaines lignes budgétaires en tenant compte d'événements intervenus depuis l'adoption du budget primitif. Ces modifications sont peu nombreuses car la Région a adopté des lignes très générales, permettant des mouvements hors session.
- le compte financier unique (CFU) (résultat définitif, présenté en même temps que le BS de l'année suivante), en juin pour les Pays de la Loire.

La CGT a voté l'avis du CESER

Dans son intervention, elle est revenue sur l'amendement au projet de loi de simplification qui prévoyait la suppression du CESER, et sur l'absence de soutien de la Région à l'assemblée de la société civile organisée.

LE COMPTE FINANCIER UNIQUE

Ce document est présenté par le comptable public (le ministère des finances) et par l'ordonnateur (la Région).

Il retrace le bilan de l'année N-1 (2024) et permet de vérifier que le budget voté a été correctement exécuté, sans préjuger du contenu des dépenses.

[LA CONTRIBUTION DU CESER \(en ligne sur le site du CESER\)](#)

Le CESER salue l'amélioration du taux de réalisation, mais regrette dans son avis la dégradation de l'information fournie par la Région, les résultats ne permettant pas d'analyser en détail l'exécution du budget, et les vice-présidents ne participant, sauf exception, pas aux commissions du CESER.

Certaines commissions (santé, éducation formation) analysent quelques montants réalisés.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION D'YVIC KERGROAC'H

La CGT remercie Maxence, Damien, le groupe d'appui budget et plus généralement l'ensemble des chargés d'étude pour cet avis

Nous saluons la qualité de cet avis, comme celle des autres contributions que nous voterons ce jour. L'expression de la société civile organisée est essentielle en démocratie, et **nous souhaitons à cette occasion rappeler que nous nous réjouissons de pouvoir être ici ce jour, alors que notre existence était menacée il y a quelques semaines encore dans le cadre de l'examen du projet de loi de simplification de la vie économique.** Projet de loi qui par ailleurs est catastrophique au plan social et environnemental, par la quasi totalité de ses mesures, et que nous continuerons à combattre dans sa globalité.

Nous avons été particulièrement étonnés durant les semaines qui ont précédé l'examen de l'amendement de suppression du CESER, du **silence de la Présidente du Conseil Régional**, elle pourtant si prompte à s'exprimer sans retenue pour exprimer son admiration pour Elon Musk ou son soutien à une initiative récente de communication organisée par un exilé fiscal d'extrême droite.

Mme Morançais avait certainement des choses plus importantes à faire que de nous soutenir publiquement, mais nous nous félicitons de ce que d'autres présidents et présidentes de Région, à l'image de Mme Péresse en Ile de France, aient eu le courage de soutenir l'existence des CESER.

Nous ne voulons pas croire que ce silence serait dû aux positions libres qu'a exprimé le CESER lors de la session budgétaire de décembre, et qui n'ont semble-t-il pas pleinement plu à la Région.

Nous sommes attachés à la liberté d'expression du CESER, qui n'est ni la voix de l'opposition ni celle de la majorité régionale. Et nous partageons pleinement, pour ce qui concerne l'avis sur le CFU, le regret que nous n'ayons plus la déclinaison de l'exécution budgétaire au niveau des lignes présentées en BP, mais au niveau du chapitre, ce qui nuit à la possibilité d'analyser sérieusement les résultats de l'exécution budgétaire. Nous regrettons avec le CESER également, que les Vice-présidents de la Région ne participent plus systématiquement aux auditions prévues dans les commissions avant l'examen des documents budgétaires. Là aussi, nous pouvons nous interroger sur l'importance que revêt le CESER pour l'exécutif régional.

Nous partageons également pleinement les remarques de la commission 1, soutenant l'engagement de la Région dans la politique de santé et de solidarité. Ainsi que le regret en creux de l'abandon de la Région de son

engagement dans les compétences partagées.

Nous voterons l'avis du CESER.

VOTES : l'avis a été adopté par 81 voix pour 1 contre et 1 abstention.

Courriel : comite-regional@cgt-paysdelaloire.org / tel 02.41.20.03.21